

Les droits de l'enfant

Agir aujourd'hui pour changer demain



Le 19 novembre est la Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Connaître et défendre les droits de l'enfant est la première étape d'une certaine conception (la nôtre !) de l'éducation à la citoyenneté.

Actions et projets sur les droits de l'enfant

En tant que mouvement d'éducation, notre rôle est de les aider à découvrir ces droits, à les faire appliquer et respecter. Au-delà de la première sensibilisation que nous faisons régulièrement lors des activités et des camps, nous devons « passer à l'action » dans un souci de continuité et de progression entre sensibilisation et action. Pour cela une étape de découverte est nécessaire pour que les enfants soient vraiment acteurs de leur projet, et donc de leurs droits !

Différentes formes d'action

- **Une action de communication.** Il s'agit de participer à la diffusion des droits de l'enfant en utilisant différents moyens (théâtre, affiches, grands jeux, réunions, débats...). On peut décider de se restreindre à quelques articles de la Convention ou de communiquer sur son ensemble.
- **Une action de recherche et d'enquête.** On décide alors d'enquêter sur un aspect précis de la Convention afin de connaître la réalité de son application en

France et dans le monde. Cette enquête peut ensuite donner lieu à une présentation publique (exposition, vidéo...).

- **Une action « de terrain ».** On peut décider, par une action, de faire vivre un des droits de l'enfant. Voici quelques exemples :
 - le droit aux loisirs en proposant une animation dans un centre pour enfants handicapés,
 - le droit à l'éducation en soutenant la construction d'une école en Afrique,
 - le droit à être protégé en dénonçant les mines anti-personnel et en participant à la pyramide des chaussures, journée organisée par Handicap International.

Le respect de l'enfant, en tant que personne, est un préalable à tout projet éducatif. Mais cela ne suffit pas car les enfants doivent être conscients de leurs droits.



Des actions adaptées à nos tranches d'âges

Des cubes et des magiciens avec les Lutins : Réaliser un jeu de cubes pour présenter les droits de l'enfant.

Construire un jeu de sept familles avec les Louveteaux : réaliser un jeu des sept familles qui permettra de détailler l'ensemble des droits de l'enfant.

Une exposition sur les droits de l'enfant avec les Éclés : réaliser une exposition pour présenter et expliquer la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Un partenariat associatif avec les Aînés : s'engager avec une association spécialisée dans une action pour la défense des droits de l'enfant.



D'autres actions et projets possibles

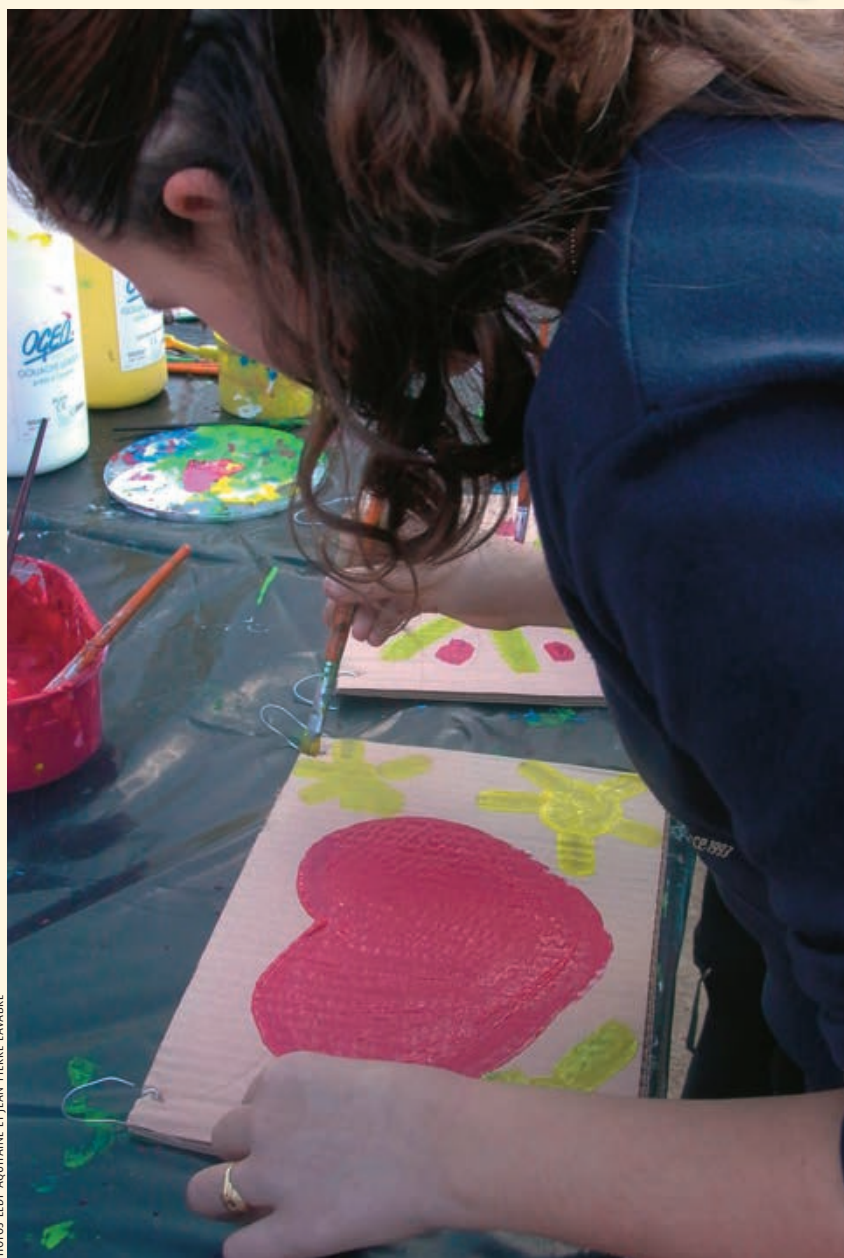
- Participer à la collecte JPA pour le droit aux vacances.
- Réaliser un jeu de prévention des accidents domestiques.
- Envoyer du matériel pour une école du tiers-monde.
- Faire une récolte de jouets ou de livres pour des enfants défavorisés.
- Faire une enquête sur la question des enfants soldats.
- Participer à une campagne contre le racisme.

→ Ressources

Le descriptif de ces actions est à retrouver dans les Dossiers de l'Animation n°15 (à commander à la Boutique Éclé) ainsi que le support d'activités « Droits et devoirs, les enfants mènent l'enquête » qui contient, entre autres documents, le texte de cette « fameuse » Convention des droits de l'enfant.

→ Pour vous aider

Pour vous aider dans tous ces projets, voici différents partenaires possibles : UNICEF, Secours Populaire, Handicap International, Haut Commissariat aux Réfugiés, Jeunesse au Plein Air...



Les droits de l'enfant : un peu de respect, messieurs

DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ..



Message aux enfants du Monde

En 1989, les Éclaireuses Éclaireurs de France s'engageaient sur cette toute nouvelle Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en proclamant leur « message aux enfants du Monde ». La question des droits de l'enfant, et donc de la protection de l'enfance et de la jeunesse, entraine dans notre champ de l'éducation à la citoyenneté. En presque 20 ans, dans les activités, les camps, les stages, nous avons joué, débattu, informé... Chaque année, le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, nous

avons proposé des animations visant à mieux faire connaître, toujours et encore, le sujet. Mais force est de constater que la banalisation nous guette, première étape avant une cruelle indifférence ? Ces dossiers constituent une première étape de la réappropriation de cette question, qui va être placée au centre de l'actualité éducative du Mouvement durant l'année 2009. Il n'est que temps de se (re)mettre en mémoire quelques principes fondamentaux et les pistes d'action, possibles et faciles.

Une histoire qui s'accélère !

- **Jusqu'au XVIII^e siècle** : les enfants sont considérés comme des êtres « inférieurs » qui n'ont pas les mêmes droits que les adultes.
- **1789** : Déclaration des droits de l'homme et des citoyens.
- **1876** : Conférence de Maria Deraismes sur les droits de l'enfant. Une première !
- **1924** : 1^{re} déclaration des droits de l'enfant par la Société des Nations.
- **1946** : création de l'UNICEF.
- **1989** : adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- **1990** : ratification par la France.
- **2000** : création en France de la mission de Défenseur(e) des enfants.
- **2009** : 20^e anniversaire de la Convention !

dames !

10 droits, 54 articles

La CIDE est un véritable texte de loi qui formule en 54 articles les droits des enfants. Pour qu'elle soit applicable dans un pays, elle doit y être ratifiée, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans tous les pays de la Planète. D'une manière très simplifiée, le contenu de ces articles peut se présenter sous forme de 10 droits fondamentaux :

- ➔ le droit à un nom, à une nationalité ;
- ➔ le droit à une famille ;
- ➔ le droit à la santé et à l'alimentation ;
- ➔ le droit à l'éducation ;
- ➔ la liberté de penser, de s'exprimer ;
- ➔ la protection contre la violence sous toutes ses formes ;
- ➔ le droit au repos et aux loisirs ;
- ➔ le droit à la différence ;
- ➔ le droit au logement ;
- ➔ le droit à un niveau de vie décent.

Ces droits sont applicables, selon l'article 1 de la convention, à « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

LA DÉFENSEURE DES ENFANTS !

ET C'EST
QUOI TON
SUPER-POUVOIR ?



Au service des enfants

Nous avons interviewé M^{me} Dominique Versini, Défenseure des enfants en France, acteur majeur dans la mise en œuvre d'une politique efficace en la matière...

Routes Nouvelles : Dominique Versini, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer le rôle et les modalités d'actions de la Défenseure des enfants ?

Dominique Versini : après avoir participé à la création du SAMU social de Paris en 1993, j'ai été Directrice générale de cette structure pendant huit ans. En 2002, j'ai été nommée Secrétaire d'État en charge de la lutte contre l'exclusion et la précarité pour deux années puis en juin 2006, j'ai été nommée Défenseure des enfants.

Le Défenseur des enfants a été créé par une loi de mars 2000 dans la lignée de la ratification par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant, pour défendre et promouvoir les droits de l'enfant. C'est une Institution indépendante du pouvoir politique et de l'administration. Ce n'est pas non plus une association. Un ou une défenseur(e) des enfants est nommé(e) pour un mandat de 6 ans non renouvelable.

Trois missions pour la Défenseure des enfants

Ma première mission consiste à traiter les réclamations concernant des situations dans lesquelles les droits d'un enfant



ne sont pas respectés : le conflit peut mettre en cause une personne privée, une administration ou tout autre organisme public ou privé. Il peut s'agir d'un problème de scolarisation d'un enfant handicapé, de la situation administrative d'un mineur étranger, d'un conflit lié à une séparation parentale difficile...

Suite page 6

Il est possible de m'adresser directement un courrier postal ou un courrier électronique. Tout mineur, ses parents, ses représentants légaux ou tout membre de sa famille peuvent m'écrire directement, ainsi que les associations défendant les droits de l'enfant, les services médicaux et sociaux et les parlementaires. En tant que Défenseuse des enfants, j'interviens de façon neutre et impartiale pour vérifier s'il y a une atteinte aux droits fondamentaux d'un enfant et demander qu'il y soit remédié. Je peux également être contactée par l'intermédiaire des correspondants territoriaux qui me représentent sur l'ensemble du territoire (leur coordonnées se trouvent sur mon site internet : www.defenseuredesenfants.fr).

Ma deuxième mission consiste à proposer des modifications de textes législatifs, réglementaires ou de pratiques professionnelles afin d'apporter des solutions à des dysfonctionnements collectifs qui font obstacle à l'application des droits de l'enfant. Dans cet esprit, je rends systématiquement des avis sur les projets



de lois qui concernent les mineurs. Enfin, ma troisième mission m'amène à mettre en place des actions de formation et d'information sur les droits de l'enfant dans les écoles, les centres aérés grâce à une équipe de Jeunes Ambassadeurs (ceux sont des jeunes volontaires qui réalisent leur service civil dans mon institution) et à mes Correspondants territoriaux. Des outils pédagogiques, téléchargeables gratuitement depuis mon site internet sont mis à disposition des élèves, des enseignants et des animateurs :

➔ Le kit collégien « droits de l'enfant » conçu surtout pour les collégiens permet de réaliser un travail approfondi sur la Convention internationale des droits de l'enfant.

➔ L'album « des droits de l'enfant » illustré par Astérix et destiné aux enfants

de 7 à 10 ans offre une approche ludique de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Son mini-kit pédagogique aide les enseignants à sensibiliser leurs élèves.

➔ Le jeu de l'oie « Astérix et le tour des droits » est utilisable seul ou en groupe, à domicile ou au collège.

Un rapport annuel à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant

Tous les 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, je remets au Président de la République mon rapport annuel. Le prochain rapport – outre la présentation de l'activité de l'année – sera consacré aux enfants vivant des séparations parentales conflictuelles. De telles situations représentent près de la moitié des cas qui me sont adressés et les conflits portent souvent sur les droits de visite et d'hébergement ainsi que sur l'exercice de la coparentalité.

En 2006, j'avais proposé au Président de la République de créer un statut des tiers

Les services de la Défenseuse des enfants

➔ Le siège parisien

Une équipe pluridisciplinaire de 25 personnes composée de juristes, travailleurs sociaux, psychologues, et d'un magistrat, travaille aux côtés de la Défenseuse des enfants pour traiter les réclamations individuelles, préparer les recommandations et les avis sur les textes législatifs ou réglementaires ainsi que pour assurer la promotion des droits de l'enfant.

➔ Des correspondants territoriaux sur l'ensemble du territoire

Soixante-cinq correspondants territoriaux répartis sur l'ensemble du territoire et en outre-mer représentent la Défenseuse des enfants auprès des différentes autorités locales (préfectures, conseils généraux, rectorat...) et assurent des permanences pour recevoir les enfants et leur famille. Par ailleurs, ils participent activement à la promotion locale des droits de l'enfant. Dans les départements où sont mis en place des « Jeunes Ambassadeurs de la Défenseuse des enfants », ils en assurent le tutorat et coordonnent leur action auprès des différentes autorités.

➔ Les Jeunes Ambassadeurs

Une équipe de 32 jeunes ambassadeurs actifs dans douze départements (la Vienne, l'Isère, le Bas-Rhin, le Rhône et les huit départements de l'Île-de-France) a été mise en place afin que les enfants et les adolescents connaissent mieux la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et soient informés de leurs

droits fondamentaux. Ces Ambassadeurs sont âgés de 18 à 25 ans, ils sont recrutés dans le cadre du Service Civil Volontaire et formés à diffuser la connaissance de la CIDE, le rôle de la Défenseuse des enfants et des différentes institutions de protection et d'aide aux enfants. Leur mission consiste à se rendre prioritairement dans les classes de 5e des collèges volontaires dont le programme inclut une découverte de la CIDE. Ils se rendent également dans différents lieux accueillant des enfants dans des temps de loisirs ou de soins (centres aérés, centres sociaux, services hospitaliers, centres pour enfants porteurs de handicap...).

➔ Un Comité consultatif de jeunes (C2J)

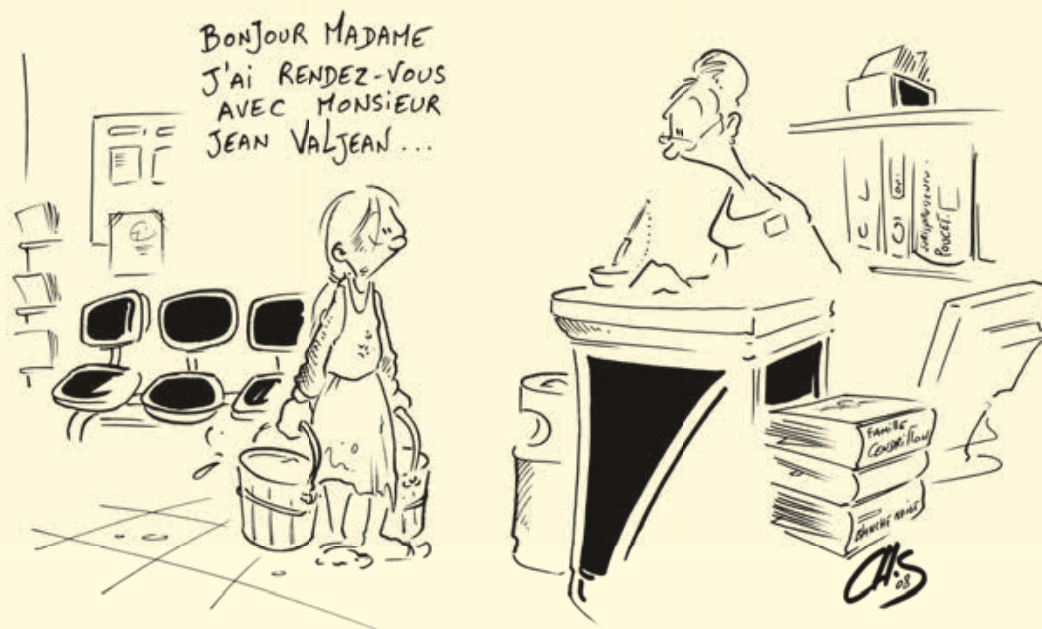
Vingt adolescents, âgés de 13 à 18 ans, composent le Comité consultatif de jeunes. Ils sont issus de tous les horizons géographiques, scolaires et familiaux. Ils sont la voix de leur génération auprès de moi. Ils sont réunis deux fois par an en week-end de séminaire de travail et ils poursuivent leurs échanges sur un forum spécifique durant l'année.

! Pour en savoir plus

- ! www.defenseuredesenfants.fr
- ! La Défenseuse des enfants - Dominique Versini
- ! 104 boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS

LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

CORRESPONDANT TERRITORIAL



(familles recomposées, monoparentales, homoparentales ou familles d'accueil) qui partagent ou ont partagé la vie d'un enfant et qui ont des liens affectifs forts avec lui. Un projet de loi est en cours d'élaboration par la ministre de la Famille visant à mettre en place un statut du beau-parent.

En 2007, j'ai réalisé une enquête nationale sur les « Adolescents en souffrance » et proposé l'ouverture d'un grand chantier sur les adolescents. En effet, 15 % des adolescents présentent des signes inquiétants de souffrance psychique exprimée dans une grande diversité de comportements : tentatives de suicide, scarifications, alcoolisme précoce, poly-addictions (alcool, tabac, cannabis) voire cyberdépendance. Suite à mes recommandations, la ministre de la Santé a annoncé un plan « santé jeunes » dont plusieurs mesures s'en inspirent comme la lutte contre la consommation précoce de l'alcool et du cannabis, la création d'un réseau national de maisons de l'adolescent, le développement d'équipes mobiles pluridisciplinaires allant au devant des jeunes et le renforcement du repérage et de la prévention de la détresse des jeunes dès le collège.

R.N. : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été ratifiée en 1989. Quels sont d'après vous les événements les plus marquants de ces deux décennies ?

D.V. : tout d'abord, la création en France, en mars 2000, d'un Défenseur des enfants. D'autres pays européens, notamment la Norvège en 1981, la Belgique en 1991 et la Suède en 1993, nous avaient précédés. Parmi les lois et décisions les plus marquantes en France, je citerais le recul de l'âge légal du mariage pour les filles qui a été fixé à 18 ans et non plus à 15 ans, protégeant ainsi les jeunes filles de certains mariages « forcés » ; je citerais également la loi sur le handicap qui pose comme principe que tout enfant porteur d'un handicap doit pouvoir être intégré dans une école ordinaire, tout en étant aidé (auxiliaires de vie scolaire, adaptation des locaux...); dans le domaine de la santé, je pense à la décision du conseil d'État de 2006 interdisant toute restriction à l'accès aux soins pour tout enfant (même en situation irrégulière) en France.

Par contre, je suis très préoccupée par la question des mineurs étrangers isolés (MEI) en France et de ceux qui vivent dans des familles en situation irrégulière susceptibles d'être reconduites dans leur pays d'origine. J'ai préconisé des recommandations concernant les MEI afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des dispositions de protection de l'enfance applicables en France. Pour les autres, je suis fermement opposée à ce qu'ils séjournent en centres de rétention car cela entraîne des traumatismes très importants sur leur équilibre psychique.

Les trois étapes de « Parole aux Jeunes »

1. Un Forum internet

www.paroleauxjeunes.fr permet d'ouvrir un grand débat public avec les jeunes sur les 8 grands sujets de société. Deux sujets sont en ligne à ce jour : l'éducation et la famille.

2. Un Tour de France avec 8 Forums thématiques dans 7 départements

(la Martinique, la Vienne, l'Isère, le Rhône, l'Ille-et-Vilaine, la Réunion, le Bas-Rhin) et en région Île-de-France (avec des jeunes des 8 départements). Ces forums permettent un travail approfondi en ateliers sur une thématique spécifique avec des classes de collèges et de lycées.

Les propositions faites par les jeunes font l'objet d'un débat local avec de grands professionnels du sujet et les élus locaux puis sont inscrites dans le Livre d'Or de la Parole aux Jeunes.

3. Un Grand Rendez-vous National

à Paris le 20 novembre 2009 réunira les porte-paroles des jeunes ayant participé aux 8 forums thématiques autour de grands témoins, « consciences de notre temps » comme Boris Cyrulnik, Robert Badinter... En cette occasion, le Livre d'or sera remis officiellement au Président de la République et au Parlement.

R.N. : vous avez mis en place, à l'occasion des 20 ans de la CIDE, une campagne « Parole aux Jeunes ». Pouvez-vous nous la présenter ?

D.V. : en préfiguration des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le 20 novembre 2009, j'ai lancé, en mai dernier une grande consultation nationale auprès des jeunes appelée « Parole aux Jeunes » sur huit grandes questions de société : l'éducation, la famille, la justice, la vie privée et internet, la santé, les discriminations, les violences, l'expression et la participation. Il s'agit de permettre aux jeunes de participer aux débats de société et de faire des propositions concrètes en leur donnant librement la parole sur les sujets qui les concernent.

R.N. : connaissez-vous les EEDF et comment pensez-vous que nous pouvons agir plus encore pour mieux garantir les droits des enfants ?

D.V. : j'apprécie tout particulièrement l'engagement des EEDF en tant que partenaire éducatif complémentaire dans des projets citoyens ouverts sur le monde. 25 000 enfants et adolescents environ sont adhérents des EEDF et je pense que tous ne savent pas ce que recouvrent exactement les droits fondamentaux posés dans la CIDE, même si tous les ans la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, fait l'objet d'une manifestation au sein des EEDF.

Par leur engagement auprès de la jeunesse autour des grandes valeurs laïques de notre République, les EEDF peuvent être un formidable relais de cette CIDE que la Défenseure des enfants a été chargée de faire connaître. Ils peuvent également aider des jeunes qui vivent des situations d'atteinte à leurs droits à savoir qu'il existe une personne indépendante qui peut les aider à retrouver l'application de leurs droits fondamentaux (droit de vivre en famille, droit pour un enfant handicapé d'être aidé à vivre avec les autres, droit d'être protégé contre toutes les formes de violence...). C'est en multipliant les relations avec des partenaires en lien avec le monde des enfants et des adolescents que les jeunes pourront être mieux informés et être aidés à devenir les citoyens et les acteurs du monde de demain.

Et le droit aux vacances ?

Droit aux loisirs et droit aux vacances n'en font qu'un... Pourtant, c'est un droit qui souffre en premier lieu dès que les moyens financiers font défaut. Cette année encore, en France, près de trois millions d'enfants sont exclus du départ en vacances pour des raisons essentiellement économiques alors que chacun est conscient que les loisirs et les vacances constituent un temps essentiel dans le développement de l'enfant : les « colos » sont sources d'éducation, de plaisir, de découvertes et de lien social.

Enfin une proposition de loi !

Dans un environnement économique toujours inquiétant, nous nous devons d'apprécier la nouvelle proposition de loi (déjà déposée à l'Assemblée Nationale) pour les vacances des enfants et des jeunes ! Si elle est votée, elle instaurera une aide pour permettre le départ en vacances et répondra enfin à une revendication défendue depuis deux ans par les EEDF avec les 58 organisations de la plate-forme. Le jeudi 24 juillet 2008, Nicolas Sarkozy, Président de la République, affirmait lors d'un déplacement dans un centre de vacances à Batz sur mer « Sans vous, les enfants ne seraient pas seulement privés de vacances, pire que ça ils n'auraient pas la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et comprendre les autres, de s'insérer ».

Avec référence à la CIDE

Cette injustice pour ceux qui ne partent pas est donc soulignée par la proposition de loi déposée à l'initiative du député de la Loire, Régis Juanico. Il fait référence à l'article 31 de la CIDE et à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Ces deux textes stipulent que le « droit au repos et aux loisirs » est un droit fondamental qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. C'est à l'État de s'engager pour rendre effectif ce droit. La proposition de loi va dans ce sens, en demandant la création d'une aide, qui serait annuelle, d'un montant minimum de 200 euros, sous condition de ressources et qui serait directement affectée au financement de séjours organisés par les centres de vacances agréés. Les EEDF, avec les associations de la plate-forme, appellent les députés à soutenir cette proposition de loi...



Ouvrons les débats...

Ce débat n'est pas dans l'application, stricto sensu, de la Convention.

Qui irait, dans l'esprit, à l'encontre de ce texte humaniste ?

Le débat porte sur les « marches » du texte, sur son application.

Droits des enfants, devoirs des enfants

Nous avons désormais laissé derrière nous, depuis des années, le culte de l'enfant-roi, à qui tout est permis, devant qui se prosternent les adultes, en premier lieu les parents, adorateurs de ce « petit homme » en qui ils placent tout leur avenir et leurs rêves. Justement, ce « petit homme », personne dotée d'intelligence, est un citoyen en devenir. Et comme tout citoyen, il a des droits... Et des devoirs. Nous passons donc de l'adoration à la responsabilisation.

Droits des enfants, devoirs des adultes

Le respect des droits des enfants est un devoir des adultes. Les opérations que nous pouvons proposer ne sont qu'une étape de sensibilisation, certes indispensable mais hautement improbable si les adultes ne s'emparent pas de la question, du parent « lambda » au dirigeant d'état, à qui on demande de ratifier la convention. Et de la mettre en application !

Cette question des droits de l'enfant entre totalement dans celle de la parentalité et de la cellule familiale, elle nous entraîne également sur le terrain du par-



tage de la responsabilité entre parents et enfants. Par ailleurs, si les enfants « de chez nous » peuvent être à même de protester sur un manquement éventuel à leurs droits, c'est parce qu'ils ont l'information. Pensons aussi aux enfants d'ailleurs... Une piste d'action pour des projets de solidarité internationale...

Un soupçon de laïcité

À l'heure où nous nous interrogeons sur notre laïcité au sein des EEDF, dans un environnement qui redéfinirait volontiers

cette valeur fondatrice de notre République, la question des droits de l'enfant entre totalement dans le sujet. Donnons-nous aux enfants une réelle autonomie dans certains choix ? Ne les modélisons-nous pas (forcément) sur nos pratiques et souhaits ?

Des droits face aux discriminations

La récente polémique sur le fichier « ED-VIGE » (les EEDF ont pris publiquement position contre les risques et dérives d'un tel fichier et ont signé la pétition nationale demandant le retrait du projet) nous renvoie immédiatement à cette question des droits de l'enfant. Le fichage des mineurs (dès 13 ans dans le cas présent) porte-t-il atteinte à leurs droits ou est-il un gage de protection ? Une réponse à l'emporte-pièce sur la première option n'est pas si simple et évidente. Qu'en pensez-vous ?

Il venait d'avoir 18 ans...

Tout changerait-il en fin de soirée festive de sa majorité ? Pour la loi, il y a des changements... Mais la responsabilité pénale peut-être déjà engagée depuis quelques années pour des ados rétifs à la société... C'est l'accompagnement dans la dimension citoyenne et sociale qui se pose là : comment comprendre le jour-dit ce cadre de vie sociale si les années précédentes ont fait l'impasse totale sur la question ?

Mettons notre créativité au service du droit des enfants !

En effet, pouvoir dire « la protection, j'y ai droit » et être ensuite entendu, c'est, pour un jeune, non seulement mener un combat personnel de tous les jours, mais aussi affirmer une valeur fondamentale de l'Europe, valeur qui est d'ailleurs inscrite dans l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. C'est pourquoi, la Commission européenne organise un concours sur le thème du « droit des enfants à la protection ».

Ce concours porte sur la création d'un poster illustrant le thème du droit des enfants et des adolescents à la protec-

tion. Le format A2 est imposé, mais pour le reste, tout est possible : découpage, photos, feutres, collages, peinture...

Tous les jeunes résidant dans les 27 États membres de l'Union européenne peuvent participer en équipe, dans le cadre de deux tranches d'âge : 10/14 ans et 15/18 ans. Chaque équipe doit être formée de 4 jeunes minimum et d'un adulte responsable (animateur, professeur, documentaliste...). Les inscriptions se font en ligne sur www.eurojeune.eu et les heureux gagnants seront les invités de la Commission européenne pour un séjour à Bruxelles !

Que faire aujourd'hui et demain ?



Des activités de sensibilisation

Nul doute que les supports pédagogiques vont fleurir durant le premier trimestre 2009. Nous-mêmes serons force de propositions pour célébrer ce 20^e anniversaire et relancer une nécessaire dynamique. Mais la défense des droits des enfants ne se résume pas à une journée de novembre, elle est permanente ! En profitant du 20 novembre 2008 (c'est demain !) ou de toute autre date, nous vous invitons à programmer une activité de sensibilisation sur cette question.

Activité au sein du groupe

L'animation peut être interne au grou-

pe, dans une unité ou mieux, en activité inter-unités sinon en activité élargie aux parents (droits des enfants, devoirs des parents). Le sujet se prête bien à des équipes mixtes en âge (droits des enfants, droits des ados) ou à des épreuves adaptées sur un même parcours.

Activité ouverte

En salle ou en plein-air, les droits de l'enfant se montrent et ne se cachent point. Une animation sur les droits de l'enfant se doit d'être visible, accueillante et impliquante.

Activité de rayonnement

Ce sujet est une excellente porte d'entrée dans l'École. Dans le cadre des parcours civiques, les enseignants devraient apprécier une proposition dynamique qu'ils ne peuvent pas toujours facilement organiser. Evidemment, il faut garantir une disponibilité en semaine, même ponctuelle. Ce type d'animation peut aussi intéresser un accueil périscolaire tout comme un accueil de loisirs du mercredi ou lors des petites vacances scolaires.

La boîte à outils, le sac à idées

➤ Selon nous, s'il est un livre de référence, c'est bien «Le grand livre des droits de l'enfant» d'Alain Serres, aux éditions Rue du Monde. Régulièrement réédité, agréablement illustré, judicieusement rédigé... Que dire de plus ?

➤ Les productions EEDF, éditées pour le 10^e anniversaire de la Convention, restent toujours utilisables : outre le kit-jeu «droits et devoirs, les enfants mènent l'enquête» détaillé dans ces pages, les Dossiers de l'Animation n°15

«Les droits de l'enfant» proposent en termes simples des pistes adaptées aux responsables d'animation.

➤ D'autres associations ont aussi proposé différents supports, que l'on peut encore trouver çà et là : «Compte sur tes dix droits» par le Secours Populaire Français, un jeu développé par l'Action Catholique des Enfants, différents supports édités par Les Francas...



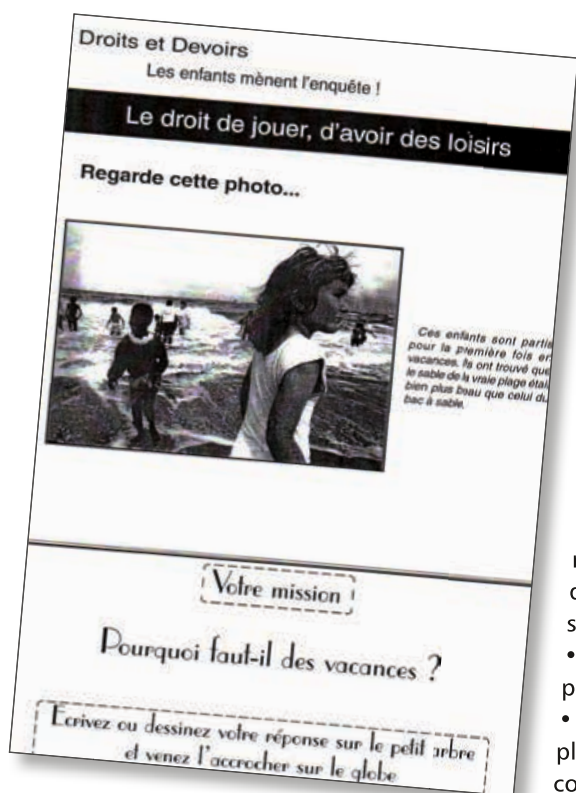
Du réaliste! Du ludique!

Les animations que nous proposons sont parfaitement réalistes. Pour preuve, les Éclés organisent chaque année en Aquitaine une journée des droits de l'enfant qui se déroule en trois temps :

- **En amont du jeu** : recrutement de l'équipe de bénévoles chargés d'intervenir puis réunion de présentation et de préparation; contact avec les écoles pour les interventions (rencontre, planification et organisation de l'intervention), formation des bénévoles à l'intervention.
- **Jour de l'intervention** : jeu à poste tenu par l'équipe de bénévoles. Les enfants sont répartis en équipes autonomes afin de favoriser la responsabilisation et les échanges entre eux.
- **Phase de bilan** : bilan effectué avec les enfants et entre les

enseignants et les intervenants. Bilan individuel de l'intervention sous forme de questionnaire. À l'heure actuelle, deux projets différents sont en cours. Les Éclés de Grenoble, qui participent activement depuis plusieurs années à la Fête de l'Enfance de la ville de Grenoble mettent en jeu notre support « droits et devoirs, les enfants mènent l'enquête » pour une fête 2008 qui porte, ô coïncidence, cette thématique. À Béziers, une jeune en Service Civil Volontaire anime un atelier au sein d'un lycée pour des élèves de 2^e ST2S, dont les droits de l'enfant figurent au programme. Ensemble, ils doivent créer un nouveau support ludique qui sera proposé en 2009 aux écoles primaires de la ville.

Le jeu « Droits et Devoirs, les enfants mènent l'enquête »



Ce support de jeu, imaginé par les EEDF, est un premier pas dans la démarche. Rapidement mis en œuvre, utilisable avec un groupe-classe ou des unités Éclés, il aborde de manière symétrique les droits et devoirs. Ce jeu se propose de découvrir la Convention à travers différents thèmes. Plus précisément, à travers ce jeu, nous voulons amener les enfants à connaître leurs droits et devoirs, à faire le lien entre droits et devoirs, à mieux connaître la situation des enfants en France et

dans le monde. C'est aussi un support qui favorise l'expression, qui permet d'affirmer des opinions, de discuter, échanger des actions et des opinions en équipe tout en menant une mission en autonomie (en équipe, sans adulte), en étant en capacité de venir chercher l'information et d'analyser une information. Au cours du jeu, les participants pourront ainsi tout à la fois connaître, comprendre, échanger, exprimer, agir.

Bien entendu, nous avons aussi mis en avant des principes et des éléments de notre méthode scoute :

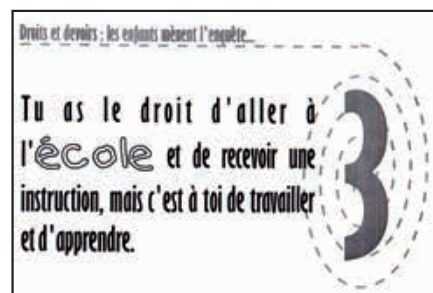
- la socialisation : à travers les équipes de jeu ;
- la solidarité : à travers la complémentarité dans l'équipe et une construction collective représentée par un globe terrestre ;
- la responsabilisation : avec des missions à réaliser en autonomie.

L'organisation du jeu

- pour tous les âges, ou presque ! Lutins, Louveteaux, Éclés, avec des adaptations à prévoir en fonction de la tranche d'âge. Pour des groupes de 10 joueurs et plus ;
- dans des lieux variés : un site en intérieur ou en extérieur que l'on peut délimiter et suffisamment vaste pour faire évoluer des équipes ;

- une durée variable de jeu : entre 15 minutes (pour découvrir un seul droit) et 1 heure 30 (pour découvrir l'ensemble des droits).

Le kit, à demander au siège national EEDF, est à préparer : affichettes des missions et des droits, globe terrestre central... Rien que de l'habituel pour des animateurs !



Une célébration qui se prépare...

Les Éclés vont fêter comme il se doit les 20 ans de la Convention. Au-delà de l'âge de raison, c'est le rayonnement de ce texte à travers la planète et les modalités pratiques de mise en application qui nous intéressent. Qu'allons-nous faire ? Un nouveau support pédagogique, qui devrait être disponible en début d'été 2009. Pourquoi pas une activité nationale d'envergure ? Bientôt des infos !

• Dossier préparé par Dominique Girard, Aurore Goujon et Jean-Pierre Lavabre. Dessins Christophe Seureau.

20 ans !

Bon anniversaire à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant...

En 1989, après des années de travail et de concertation, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte à l'unanimité la Convention sur les droits de l'enfant, ce texte ayant pour vocation d'améliorer les conditions de vie et la dignité de tous les enfants vivant dans le monde.

Une Convention pour tous les enfants du Monde

Cette convention est un véritable texte de loi qui formule les différents droits des enfants à travers 54 articles. Dès l'article 1, la convention définit à qui elle s'applique : « Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout

droits mais aussi de leurs devoirs. En tant que mouvement éducatif, notre rôle est donc de les aider à les découvrir tout comme à les faire vivre. Les Éclaireuses Éclaireurs de France s'engagent dans ce sens pour les droits de l'enfant. En 1989, nous proclamions le « Message aux enfants du monde », de 1996 à 1998, à travers les projets Mosaïque, nous avons abordé différentes dimensions de l'éducation à la solidarité. Le combat pour les droits de l'enfant s'inscrit ainsi en droite ligne des engagements de l'association.

20 ans après, les Éclés sont au rendez-vous

Nous proposons dès aujourd'hui à l'ensemble des groupes locaux de mettre cet anniversaire au cœur de leur programme d'activités. L'idée principale est que chaque unité de chaque groupe choisisse un droit, l'aborde et le développe avec les enfants ou les jeunes avant de le traduire par un moyen d'expression à la convenance de l'unité. Cela peut être une fresque, un spectacle de marionnettes, un vidéogramme, un montage diapos, un spectacle... Ces différentes réalisations devront pouvoir être valorisées, à l'occasion d'un rassemblement régional ou pendant une manifestation locale, par exemple le 20 novembre, Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Pour ce faire, nous vous proposons de sensibiliser

tous nos enfants et jeunes dès les camps de cet été. C'est en faisant en sorte que les enfants et les jeunes connaissent leurs droits que nous ferons progresser leur application. Cette sensibilisation doit se prolonger par l'action chaque fois que cela est possible, qu'il s'agisse de monter un projet ou d'accueillir dans nos activités des enfants et jeunes qui n'auraient pas la chance de vivre des activités de loisirs ou de vacances.

Les droits de l'enfant se vivent surtout autrement que par le débat, c'est le devoir des adultes, des parents, des responsables de créer des conditions réelles de leur respect, notamment dans la manière de vivre les activités et la vie de tous les jours. L'association vise aussi à former des citoyens respectueux des règles, de ce fait il est important d'associer droits et devoirs. Chez les EEDF, l'un ne va pas sans l'autre et nécessite un apprentissage équilibré.

Dès maintenant, dans la programmation du programme du 3^e trimestre et dans la préparation du camp, une première sensibilisation à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant doit être envisagée et mise en place. Et pourquoi ne pas déjà penser à la rentrée prochaine en proposant un jeu de rentrée sur le sujet ? Comme on le dit souvent, « il n'y a plus qu'à » !

Didier Bisson
pedagogie@eedf.asso.fr

être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable». Ensuite, de nombreux articles détaillent l'ensemble des droits de l'enfant, en accordant la même importance aux besoins vitaux et à l'épanouissement de la personne, comme le droit à l'éducation ou à l'expression. C'est donc l'ensemble des droits de la personne qui est développé dans la convention.

Un combat qui est aussi le nôtre

Connaître et défendre les droits de l'enfant, c'est sûrement la première étape d'un programme d'éducation à la citoyenneté. Le respect de l'enfant et du jeune, en tant que personne, est un préalable à tout projet éducatif. Mais cela ne suffit pas, ces derniers doivent être eux-mêmes conscients de leurs

Nos supports pour vous aider

- Le numéro 220 (septembre 2008) de Routes Nouvelles avec un dossier d'actualité, comportant une interview de Dominique Versini, Défenseuse des Enfants.
- Les différentes éditions 2009 de l'Équipée avec l'arrivée de nouveaux personnages découvrant leurs droits fondamentaux.
- Des jeux clé en main comme « Droits et Devoirs, les enfants mènent l'enquête » (Boutique Éclé) et de nouvelles propositions à venir.
- Un nouveau guide pédagogique spécifique sera disponible en juin 2009.

20 ans : un anniversaire qui prend formes

Dans le précédent numéro de **Routes Nouvelles**, nous informions que l'Association s'engageait activement dans la célébration du 20^e anniversaire de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.

Une dynamique qui concerne toutes les unités

Rappelons tout d'abord la proposition centrale : chaque unité de groupe local aborde un des droits par un moyen d'expression de son choix, permettant à la fois de le faire connaître et de valoriser l'action ou le projet. Cette valorisation sera également traitée sous forme d'un album, reprenant photos, réactions ou commentaires des actions menées par les enfants et les jeunes des camps d'été au 20 novembre 2009. En parallèle, chaque région centralise ces albums et im-

pulse une dynamique collective. Afin de valoriser l'ensemble des actions, un rassemblement de Louveteaux est organisé les samedi 28 et dimanche 29 novembre à Paris, poursuivant ce qui aura aussi été engagé avec les Éclés pendant le traditionnel Cap'Éclé et avec les Aînés lors de leur Défi annuel. Ce week-end a pour ambition de formaliser l'engagement de toute l'Association sur les Droits de l'Enfant et de faire connaître l'ensemble des actions menées.



Pour bien faire ensemble...

Du côté des EEDF, l'accompagnement des actions et projets se précise. Un guide pédagogique, dans le droit fil des Dimbalguides, sera disponible fin juin et parfaitement utilisable pendant les camps d'été. Deux jeux collectifs sont aussi disponibles, par téléchargement sur l'extranet, pour des animations locales dont le bien connu «Droits et devoirs, les enfants mènent l'enquête» remis au goût du jour et testé récemment à l'école Alexandre-Dumas de Noisy-le-Grand (nos photos). La Boutique Éclé accompagne aussi la dynamique avec une sélection de livres et de jeux adaptés.



Max d'infos sur le rassemblement des Louveteaux!

Les 28 et 29 novembre, chaque région sera représentée par quatre Louveteaux et Louvettes, accompagnés d'un Responsable. Ils sont tous porteurs des actions de leur région, cette dernière aura auparavant la mission de choisir les participants. À ce jour, le programme est en cours de finalisation. Nous savons déjà que les Louveteaux seront reçus au Sénat par la Sénatrice de l'Allier et que Mme Dominique Versini, Défenseure des Enfants, ouvrira ou clôturera ce rassem-

blement pendant lequel les Louveteaux lui remettront les différents albums. Il y aura aussi des ateliers permettant aux Louveteaux de réfléchir à diverses thématiques avec des partenaires qui œuvrent dans le même sens que nous. Bien évidemment, nous n'oublions pas de programmer des temps festifs et une découverte de Paris! Toutes les infos utiles seront envoyées aux groupes et régions à la fin du mois d'août et figureront aussi dans les revues de septembre.

Didier Bisson
Pedagogie@eedf.asso.fr



Nos partenaires

■ La Défenseure des Enfants

Le Parlement Français a voté le 6 mars 2000 une loi créant un Défenseur des Enfants pour montrer l'importance qu'il attache au respect effectif de leurs droits fondamentaux. Son rôle est, comme son nom l'indique, de défendre et de promouvoir les Droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international comme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990. C'est une institution de l'État qui a le statut d'autorité indépendante. Une visite sur le site www.defenseurdesenfants.fr vous permettra de trouver des outils pédagogiques, les correspondants territoriaux peuvent être aussi en mesure d'intervenir sur une de vos actions. Il est aussi conseillé de faire participer vos enfants et jeunes au forum « Paroles aux jeunes » (www.paroleauxjeunes.fr) pour faire vivre leurs droits.



■ Le Secours Populaire Français

Cette association est plus particulièrement attentive aux problèmes d'exclusion de l'enfance et des familles défavorisées. Le SPF mène de nombreuses actions autour de la sécurité alimentaire, de la dignité de la personne, de l'accès aux droits et à l'éducation mais

aussi de la citoyenneté, de la santé, des vacances, de la culture, des loisirs et des sports sans oublier des missions d'urgence. Le 20^e anniversaire de la CIDE est un fil rouge au SPF. Dans de nombreux départements sont organisés des états généraux de la solidarité populaire auxquels participent des enfants. Il serait très intéressant que les groupes EEDF puissent contacter les délégués territoriaux (cf. site) pour prendre un premier contact et étudier les actions en partenariat. Nous rappelons qu'il existe des comités locaux dans chaque ville. www.secourspopulaire.fr



■ UNICEF France

Cette association reconnue d'utilité publique a pour missions d'informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en développement et, plus particulièrement, dans les situations de détresse; de contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'UNICEF international et de veiller au respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France. Sur leur site, vous trouverez l'ensemble des coordonnées des comités départementaux et locaux

qui pourront vous aider à monter et valoriser vos actions, vous fournir des outils pédagogiques et vous mettre en relation avec des personnes ressources. Il existe aussi un espace jeune où ces derniers peuvent s'informer, s'exprimer et passer à l'action. Vous pourrez aussi y trouver une version simplifiée de la Convention accessible aux enfants et jeunes. L'UNICEF France organise de nombreuses manifestations autour du 20 novembre 2009, pourquoi pas en partenariat avec les EEDF? www.unicef.fr

■ L'ANACEJ

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de jeunes (CME/CMJ) a été créée en 1991 pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus et pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes. Elle anime un réseau de 450 villes, départements et régions ainsi que 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dont les EEDF. Dans votre ville, l'ANACEJ intervient peut-être dans l'animation du CME et CMJ... www.anacej.asso.fr Ce sont nos partenaires officiels mais vous pouvez, bien sûr, en trouver d'autres au plan local pour mener ensemble des actions.



Nous avons le cœur à CIDE !

Depuis quelques mois, nous vous informons régulièrement de la préparation du 20^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'échéance se rapproche, ça y est, nous y sommes !



Tout droits, c'est par là !

Pour vous aider à mettre en place les actions et les projets, dans la veine des Dimbalguides, « Tout Droits, le guide pédagogique des droits de l'enfant » a été élaboré et édité par l'association. Un exemplaire a été envoyé à chaque groupe local dans le cadre de la campagne de rentrée et il est possible de se procurer d'autres exemplaires auprès de la Boutique Éclé. Ce guide fournit à la fois des informations sur la CIDE, notre vision de l'éducation à la citoyenneté, des réflexions actuelles sur l'application des droits et des devoirs des enfants et des jeunes ainsi que des pistes d'activités et de projets, en lien avec le domaine pédagogique de l'expression-création. Son utilisation va au-delà des groupes EEDF et les animateurs, les éducateurs et les enseignants pourront y trouver tout autant de ressources sur le sujet.

Dès les camps d'été, vous avez découvert l'affiche créée spécialement pour cette opération ; vous venez de recevoir le guide Tout Droits, véritable outil pédagogique pourvoyeur d'idées à destination de tous les responsables. Il est fort à parier que des responsables de camp auront déjà mis en place une première activité de sensibilisation auprès des enfants et jeunes.

Pourquoi sommes-nous très impliqués dans cet anniversaire ?

Connaître et défendre les droits de l'enfant constituent à coup sûr la première étape d'une éducation à la citoyenneté. Le respect de l'enfant et du jeune, en tant que personne, est un préalable à tout

projet éducatif. Mais cela ne suffit pas, car ces derniers doivent être eux-mêmes conscients de leurs droits et tout autant de leurs devoirs. Notre rôle est donc de les aider à les découvrir puis à les faire vivre. Les EEDF, en tant que mouvement de Scoutisme, ont pour but de former les enfants et les jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens. Les sensibiliser à la connaissance et à la défense de leurs droits est donc un véritable acte citoyen que chaque adulte, militant ou cadre de l'association, doit mettre en place au quotidien, en particulier dans les activités qu'il propose. Les opérations de sensibilisation doivent ensuite se prolonger par des actions, chaque fois que cela est possible. Cela se retrouve déjà dans notre

La célébration des 20 ans de la CIDE est l'occasion d'une activité d'automne pour dynamiser le groupe et accueillir des nouveaux enfants et jeunes. Il existe deux jeux collectifs « clés en mains », présentés dans Tout Droits et dont les supports sont disponibles par téléchargement sur l'Extranet du site www.eedf.fr (Pédagogie/Droits Enfants). Ces jeux peuvent tout autant se vivre dans une école et/ou avec un partenaire.

choix d'accueillir dans nos activités des enfants et des jeunes qui n'auraient pas la chance de vivre des activités de loisirs ou de vacances. Ce sont aussi des projets d'activité réalisés par les enfants et les jeunes eux-mêmes. Dans tous les cas, dès lors que nous proposons aux enfants de vivre en groupe dans le cadre d'activités éducatives et de loisirs, nous devons nous poser la question de l'application de la Convention.

Didier Bisson
pedagogie@eedf.asso.fr

20 ans après, les Éclés sont au rendez-vous

Cet anniversaire sera fêté localement et nationalement, l'idée centrale étant que chaque unité de chaque groupe local choisisse un droit, l'aborde et le développe avec les enfants ou les jeunes avant de le traduire par un moyen d'expression à sa convenance. Il est possible de prendre comme point de départ un article de la CIDE ou d'utiliser la lecture transversale suggérée dans la troisième partie du guide Tout droits. Ces différentes réalisations, à l'échelle de l'unité et du groupe, peuvent se combiner et se vivre lors d'un rassemblement régional ou d'une manifestation locale, par exemple le 20 novembre, Journée Internationale des Droits de l'Enfant. Elles devront également être retranscrites sur un album-

support, avec force photos, commentaires et réactions. Chaque « fragment » sera transmis à l'échelon régional qui compilera l'album avant de l'amener à Paris le 28 novembre.

Les Loups sont entrés dans Paris

Mais pour la bonne cause et sans animosité! L'association organise un rassemblement de Louveteaux les samedi 28 et dimanche 29 novembre à Paris. Ce week-end a pour ambition de formaliser l'engagement de toute l'association sur les Droits de l'Enfant et de faire connaître l'ensemble des actions menées. Chaque région y sera représentée par quatre Louveteaux et Louvettes accompagnés

d'un Responsable, porteurs de l'ensemble des actions menées dans leur région. Les participants seront reçus au Palais du Luxembourg, siège du Sénat, par Mme la Sénatrice de l'Allier. Mme Dominique Versini, Défenseure des Enfants, ouvrira ou clôturera ce rassemblement, l'occasion pour les Louveteaux de lui remettre les différents albums. Sont également prévus au programme des ateliers pour réfléchir à diverses thématiques avec l'aide de partenaires qui œuvrent dans le même sens que nous. Bien évidemment, nous n'oublierons pas de vivre des temps festifs et de découvrir la capitale.

Le programme (provisoire) des Louveteaux

Samedi 28 novembre

- Accueil au Palais du Luxembourg
- Ouverture de la manifestation
- Travaux en petits groupes autour de 7 thématiques (la maltraitance, la paix et la sécurité, la citoyenneté et la démocratie, la famille et les placements alternatifs, les médias et l'information, l'égalité entre les sexes)
- Goûter
- Clôture avec la présentation du fruit des travaux de l'après-midi
- En soirée : balade en Bateaux-Mouches à la découverte de Paris.

L'hébergement et la restauration se feront en auberge de jeunesse et/ou dans des familles.

Dimanche 29 novembre

- Temps symbolique
 - Visite du Musée du Quai Branly autour d'un guide pédagogique sur les Droits de l'Enfant.
 - Pique-nique et retour en région.
- Le choix des 4 Louveteaux, Louvettes et du Responsable accompagnateur est laissé à l'initiative des régions.



Pour s'abonner ou compléter sa collection de Routes Nouvelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Je désire une facture

Date et signature :

TARIFS POUR LA FRANCE :
ABONNEMENTS ROUTES NOUVELLES
(ET SES SUPPLÉMENTS)

1 an/4 numéros : 15,00€

2 ans/8 numéros : 25,00€

ABONNEMENT GROUPE
ROUTES NOUVELLES /L'ÉQUIPÉE

1 an/8 numéros : 25,00€

2 ans/16 numéros : 45,00€

NUMÉROS PRÉCÉDENTS
(AU PRIX DES FRAIS DE PORT)

Numéros demandés :

.....

_____ X 1,00 = _____ €

Collection des dix derniers numéros parus : 8,00€

Je joins un chèque bancaire de _____ € à l'ordre des EEDF

Bulletin et règlement à retourner à **EEDF ROUTES NOUVELLES, 12 PLACE GEORGES POMPIDOU - 93167 NOISY-LE-GRAND CEDEX**

À 20 ans la Convention séduit encore les Louveteaux

En 1989, après des années de travail et de concertation, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, un texte ayant vocation à améliorer les conditions de vie et la dignité de tous les enfants vivant dans le monde.



Connaître et défendre les droits de l'enfant représente assurément la première étape de tout programme d'éducation à la citoyenneté digne de ce nom car le respect de l'enfant (et du jeune), en tant que personne, est un préalable à tout projet éducatif. Mais cela ne suffit pas ! Ces derniers doivent être eux-mêmes conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. En tant que mouvement éducatif, notre rôle est donc de les aider à les découvrir tout comme à les faire vivre. Les Éclaireuses Éclaireurs de France se sont toujours engagés dans ce sens sur les droits de l'enfant. En 1989, nous proclamions un « Message aux enfants du monde ». De 1996 à 1998, nous avons abordé à travers les projets Mosaïque différentes dimensions d'éducation à la solidarité. Cet engagement pour les droits de l'enfant s'inscrit ainsi pleinement dans ceux de l'association.

La Convention revendiquant ses vingt ans en 2009, nous avons proposé durant toute l'année et à l'ensemble des structures locales de mettre cet anniversaire au cœur de leur programme d'activités, avec une suggestion pédagogique efficace : chaque unité de chaque groupe s'empare d'un droit, l'aborde et le développe avec les enfants ou les jeunes avant de le traduire et de le faire connaître par un moyen d'expression à la convenance de l'unité.

Louveteaux au faite des droits

C'est en faisant en sorte que les enfants et les jeunes connaissent préalablement leurs droits que nous faisons progresser leur application. Afin de valoriser l'ensemble des actions, un rassemblement de Louveteaux a été organisé les samedi 28 et dimanche 29 novembre à Paris,



poursuivant aussi ce qui avait été engagé avec les Éclés pendant le traditionnel Cap'Éclé, mais aussi avec les Aînés lors de leur Défi annuel. Ce week-end avait pour ambition de formaliser l'engagement de toute l'Association sur les Droits de l'Enfant et de faire connaître l'ensemble des actions menées. 63 Louveteaux venant de 11 régions et 19 groupes locaux étaient présents, auxquels il faut ajouter les responsables, les membres organisateurs et les invités, soit un total de 120 personnes réunies au Palais du Luxembourg. Nous avons été reçus, au cœur d'un des haut-lieux de la République, par Mireille Schurch, Sénatrice de l'Allier. Après un temps d'ouverture et les mots de bienvenue du Président des EEDF et de la Sénatrice, ponctués d'un clip sur la chanson « Not'radeau » créée par Joseph Chiche, les Louveteaux se sont vite retrouvés en petits groupes de travail, ateliers thématiques animés par des partenaires :

- L'enfant en danger ou en risque de danger, par le GIP 119 - Allo Enfance en Danger
- L'impact des conflits sur les enfants, par l'UNICEF
- La citoyenneté et la démocratie, par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)
- Famille et placements alternatifs, par Émilie Schurch, rédactrice au Conseil Général du Rhône
- Médias et informations, par Pascal

Chauvin, expert en communication

- Égalité entre les sexes, par Mireille Schurch, Sénatrice de l'Allier
- Pauvreté et exclusion, par le Secours Populaire Français.

Ces groupes ont débouché sur une production mobilisante des Louveteaux, à retrouver dans l'Équipée n°214.

À l'heure de la clôture, nous avons accueilli Madame Dominique Versini, Défenseure des Enfants, à qui les Louveteaux ont remis leurs albums rassemblant toutes les réalisations menées en régions. Après avoir remercié et encouragé les jeunes pour leur travail et leur mobilisation, Madame Versini s'est vue remettre la médaille des Éclaireuses Éclaireurs de France par le Président accompagné de Raymonde Derouard, membre du Comité Directeur.

Le Trocadéro au carrefour des droits de l'enfant

Après installation à l'Auberge de Jeunesse, une joyeuse meute de Louveteaux s'est retrouvée à bord d'un bateau-mouche pour une découverte nocturne de Paris sur Seine. Le dimanche matin, les Louveteaux étaient invités à aller à la rencontre des Parisiens présents sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro pour mener une enquête sur la Convention. Le mauvais temps n'ayant pas joué en notre faveur, nous nous sommes abrités au pied de la Tour Eiffel pour conclure symboliquement cette

Ils ont ratifié la Convention

Pour les 20 ans de la Convention, les représentants des régions et groupes suivants, ont ratifié (à leur manière) ses articles et se sont engagés à continuer à les défendre !

- **Pays de la Loire** : Les-Sables-d'Olonne, Angers
- **Aquitaine / Poitou-Charentes** : Pau, Poitiers
- **Forez** : St-Etienne-Montplaisir
- **Languedoc-Roussillon** : Montpellier I « Pourquoi Pas ? », Béziers
- **Bourgogne** : Cluny, Talant
- **Bretagne** : Brest
- **Nord-Pas-de-Calais** : Loon-Plage
- **Lyon** : Dardilly, Thurins
- **Grenoble** : Albertville
- **Midi-Pyrénées** : Aucamville-Cassiopée
- **Île-de-France** : Bois Colombes, Noisy-le-Grand, Chelles, Baillet-en-France.

manifestation par des chants. Les Louveteaux n'en avaient pas terminé pour autant sur la question des droits de l'enfant avec une découverte du musée du Quai Branly, au travers d'un parcours pédagogique « À chacun ses Droits ». Ce week-end a été riche en émotions, personne ne le contestera ! Il est également certain qu'il conservera une place de choix dans la mémoire des Louveteaux et des adultes présents. Profitons-en pour remercier une fois encore tous ceux qui ont contribué à sa réussite. N'oublions pas que les Droits de l'Enfant doivent rester une de nos préoccupations premières et que les Éclés n'ont pas à attendre chaque année le 20 novembre pour en parler et mettre en place des actions. Ces droits doivent tout simplement se vivre au quotidien.

Didier Bisson
pedagogie@eedf.asso.fr

Tout droits !

Profitons pour rappeler que « Tout droits ! » n'est pas un précis imprécis de grammaire française mais un véritable guide pédagogique sur les droits de l'enfant, édité par les EEDF. À destination de tous les animateurs, enseignants et éducateurs, il combine les informations de base, des pistes de réflexion et des propositions pédagogiques, en lien avec le domaine de l'expression-création (disponible à la Boutique Éclé).



Défendons la Défenseure des enfants

Le traditionnel compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle sera à retrouver, comme à l'accoutumée, dans le numéro de septembre. Cependant, l'actualité nous « oblige » à diffuser cette décision, le sujet étant au plus profond de notre cœur.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE DU 6 JUIN 2010 POUR LE MAINTIEN DE LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

Le Sénat, dans une seconde lecture du 4 juin 2010 a voté la loi organique de la création du Défenseur des Droits. Cette nouvelle institution supprime la fonction de Défenseur des enfants, telle que définie dans la loi du 6 mars 2000.

Les Éclaireuses Éclaireurs de France se mobilisent contre cette loi. En effet, cette institution indépendante ne le sera plus du moment où le Défenseur sera révocable. De plus, les parents et enfants qui saisissent le Défenseur ne se retrouveront pas face à un(e) porteur emblématique et facilement identifiable puisque ne s'occupant pas exclusivement du Droits des enfants.

Le travail remarquable porté par Claire Brisset (2000-2006) puis par Dominique Versini a permis la mise en œuvre de réformes législatives sur des questions de société (le statut des tiers beauxparents, la situation des enfants dans les séparations parentales conflictuelles...) et des propositions d'amélioration de politiques publiques. En associant les acteurs du monde de l'enfance (associations, collectivités territoriales et État), l'institution du Défenseur des enfants contribue à porter la parole des enfants à tous les niveaux.

De plus, cette décision vient à l'encontre des préconisations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui, dans son rapport du 22 juin 2009, a demandé au Gouvernement de « continuer à renforcer le rôle du Défenseur des enfants ».

Face à ce constat, les Éclaireuses Éclaireurs de France, l'Association Laïque du Scoutisme Français, mouvement de jeunesse et d'éducation populaire demande le retrait de cette loi et un renforcement de la défense des droits fondamentaux des enfants.

Les Éclaireuses Éclaireurs de France appellent les enfants, les jeunes et tous les adultes à soutenir l'action engagée en signant la pétition sur : <http://www.defenseurdesenfants.fr/>

